



LE GOUVERNEMENT
DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG
**Ministère de l'Éducation nationale,
de l'Enfance et de la Jeunesse**

Réponse de Monsieur le Ministre de l'Éducation nationale, de l'Enfance et de la Jeunesse, Claude Meisch, à la question parlementaire n° 3273 de Messieurs les Députés Laurent Mosar et Ricardo Marques

1. Comment Monsieur le Ministre a-t-il informé le secteur éducation et accueil de l'augmentation de la participation de l'Etat au CSA ?

Le ministère de l'Éducation nationale, de l'Enfance et de la Jeunesse (MENJE) a informé les représentants du secteur de l'éducation et de l'accueil dans le cadre des différentes plateformes mises en place au titre du dialogue structuré avec le secteur.

Une note d'information a été adressée à l'ensemble du secteur le 6 janvier 2026.

2. Monsieur le Ministre est-il informé de l'augmentation proportionnelle du taux horaire de la part de certaines crèches en réaction à cette mesure ?

Le MENJE a été informé de l'existence de différents cas isolés prévoyant une telle hausse proportionnelle des tarifs.

3. Quelles mesures Monsieur le Ministre entend-il prendre pour contrecarrer cette pratique ?

Le MENJE a déposé en décembre 2025 un projet de réforme du « chèque-service accueil » qui vise notamment un allègement financier des parents dans le cadre de l'éducation non formelle.

Cette réforme prévoit l'introduction de règles de facturation uniformes et précise que les gestionnaires ne peuvent pas fixer des tarifs excédant les montants de l'aide maximale accordée.

Luxembourg, le 14 janvier 2026

Le Ministre de l'Éducation nationale,
de l'Enfance et de la Jeunesse

(s.) Claude MEISCH